

**LE THEATRE A NICE
AU XVIII^e SIECLE**

par Daniel FELICIANGELI

Daniel Feliciangeli est un jeune chercheur, docteur de III^e cycle depuis 1973. Il s'est spécialisé dans l'histoire de l'éducation et des mentalités. Il a consacré la plus grande partie de ses recherches à l'ancien comté de Nice. Actuellement, il est chargé de travaux pratiques à l'Institut d'Etudes Françaises et il assure les fonctions de secrétaire général du Centre International d'Etudes Françaises.

Dans l'article qu'il publie aujourd'hui, Daniel Feliciangeli ressuscite le théâtre à Nice au XVIII^e siècle. Il est difficile, faute de documents, de préciser exactement la nature du répertoire, le nom des acteurs, leur réputation, leur genre de vie. En revanche, l'auteur éclaire parfaitement les relations unissant le théâtre et la société. Au XVIII^e siècle, le théâtre est un loisir aristocratique, un acte culturel qui dispense au spectateur les valeurs d'une civilisation raffinée et élitiste. Dans la salle où ont lieu les représentations, les nobles et les bourgeois occupent des emplacements différents, les gens de basse extraction ne sont pas admis, la vie théâtrale prend même une dimension politique. Le pouvoir central de Turin intervient directement, à plusieurs reprises; c'est le gouverneur qui fixe l'ordre des danses.

De la sorte se confirme le truisme selon lequel l'art, ainsi que l'organisation des loisirs, se trouvent enracinés dans l'existence collective et traduisent les valeurs, les aspirations, les mentalités de leur temps.

R. SCHOR.

LE THEATRE A NICE, AU XVIII^e SIECLE

A voir son ciel et sa mer immuablement bleus, à goûter la douceur de son climat, on pourrait penser que Nice fut le lieu privilégié du tourisme. Or, sans vouloir remonter très loin dans l'histoire du Comté dont Nice était la principale cité; on constate qu'il n'en était rien : plus que le soleil, régnait en maître le monarque résidant à Turin. Grâce aux subtiles alliances nouées par les souverains de la maison de Savoie, ceux-ci de comtes devinrent ducs puis rois, mais leurs sujets, surtout ceux de Nice, firent souvent les frais de cette ascension, Nice séparée de la capitale par des montagnes, était pour Turin d'un intérêt primordial : elle se trouvait au débouché de la route Nice-Turin qui reliait la capitale à la mer et était avec Villefranche la seule cité maritime de cet Etat enfermé au milieu des terres. On conçoit donc que l'importance stratégique de la ville l'ait emporté pendant des siècles sur toute autre considération. C'est pour cette raison que Nice a possédé jusqu'au début du XVIII^e siècle le château le plus important des Etats de Savoie. Ce triste privilège en fit pendant longtemps une cité de garnison, soumise, certaines années, à d'autres princes que ceux de la Maison de Savoie, suivant les vicissitudes de la guerre. C'est lors de la dernière invasion qu'elle devint ville ouverte et connue, grâce à cela, un heureux développement: les Français, derniers envahisseurs, firent raser l'imposant château et ses remparts. Le développement de la ville fut d'autant plus rapide que cette démolition coïncida avec l'explosion urbaine du XVIII^e siècle, explosion accrue à Nice par l'arrivée des premiers touristes à la fin de ce siècle ¹.

De ces constatations découle une question cette cité, enfermée dans ses remparts, ne fut-elle amenée, à cause de cela, qu'à vivre "en vase clos" du point de vue intellectuel?

La réponse est non. Nice eut une vie culturelle normale. Elle posséda, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, deux établissements d'enseignement supérieur (droit et médecine), des écoles primaires et une secondaire ². On peut remarquer immédiatement que ceci n'est pas propre à Nice dans l'Europe occidentale, sous les divers Anciens Régimes, chaque cité (et parfois même chaque communauté d'habitants) avait son enseignement primaire, et quelquefois supérieur.

Mais, en dehors de l'enseignement, exista-t-il une possibilité de culture?

La réponse, ici, sera plus nuancée. Oui, si l'on se réfère au moyen de se cultiver que sont les bibliothèques privées (que l'on examine leur contenu et que l'on tienne compte de leur nombre). Non: si l'on parle des bibliothèques publiques une seule exista à Nice ³ pendant tout l'Ancien Régime, et elle était réservée au clergé. Non également car Nice n'eut, depuis ses origines, qu'un seul journal et encore pendant une période très courte (deux ans) ⁴. De plus, dans aucune archive du Comté, ne subsiste un de ces petits ouvrages du genre almanach, tellement à la mode avant la Révolution, mais on ne peut qu'inférer par leur non représentation

¹ FELICIANGELI (D.), Le développement de Nice au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les Anglais à Nice, in Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice., n° 19, 1973.

² FELICIANGELI (D.), L'éducation dans le comté de Nice. Thèse de 3^e cycle, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Nice, 1973.

³ FELICIANGELI (D.), idem supra.

⁴ Ce journal, La Gazette de Nice, dont le premier numéro porte la date du lundi 17 août 1772 et le dernier celle du lundi 27 décembre 1773 n'eut que 108 parutions. Il était tiré à l'imprimerie Cheisolme et Flotteront. Cette gazette n'exista à Nice que par hasard parce que les éditeurs avaient maille à partir avec la justice du Comtat Venaissin. Il s'agissait d'une gazette de type classique dans laquelle on trouvait relaté des banalités comme le mouvement des navires dans le port de Nice. Notons qu'y étaient également abordés sous forme de très courts articles les principaux événements survenus en Europe. On y trouve même de la publicité (cf. n°XVI pour les médecins. n°XXIV pour un remède contre la pierre) ou encore un traité des maladies vénériennes(n° LXVII).

au niveau des archives qu'ils n'existèrent pas.

On peut s'étonner qu'une cité au taux de scolarisation très honorable ⁵ n'ait pas été à mime d'offrir à ses habitants un moyen d'information ou de culture autre que l'école; Nice ne posséda pas de ces académies locales tellement prisées au XVIIIe siècle (seule la ville de Sospel en posséda une pendant quelques années, plus occupée, il est vrai à distribuer des titres ronflants à ses membres qu'a y développer des idées) ⁶

La seule réponse, à propos de cette absence, est, à notre avis, dans l'état actuel des recherches ⁷, que Nice fut une cité laborieuse, une cité de petites gens dans leur grande majorité. Bien que cela ne lui fût pas propre et concernât toutes les villes de l'Ancien Régime, il est à noter toutefois que Nice n'eut aucune aristocratie riche, à l'instar d'autres villes de mime importance. En effet, très souvent (pour ne pas dire toujours), il apparaît que les nobles niçois vivent dans une petite aisance et qu'ils doivent exercer un métier : médecin ou avocat le plus souvent. A Nice, on vit de son travail, quelle que soit sa classe sociale.

1- LE PREMIER THEATRE NIÇOIS

1/ Les pièces.

Enseignement, académie savante, journal, bibliothèque, voilà quatre volets de la culture, le cinquième et dernier pour la période qui a précédé celle des mass media étant le théâtre. Si l'on en croit Vieil ⁸ qui écrivit un ouvrage sur le théâtre de Nice, celui-ci fut inexistant jusque dans le quatrième quart du XVIIIe siècle. Pourtant on peut affirmer que les Niçois, dès le début du XVIIe siècle, purent assister à des représentations théâtrales, certes épisodiques et didactiques, mais qui eurent le mérite d'exister et de permettre qu'à Nice, comme dans d'autres grandes cités, on pût voir jouer certaines pièces célèbres. Ces pièces furent de deux types: profanes et jouées par des adultes, pour la venue d'un souverain ; religieuses, didactiques, organisées par les Pères de la Compagnie de Jésus et jouées dans leur collège par leurs élèves (ces religieux qui exercèrent à Nice jusqu'en 1729 montaient des spectacles auxquels étaient conviés les parents d'élèves et les notabilités locales).

Nous possédons encore dans les archives ⁹ le texte de la pièce jouée en l'honneur de la venue à Nice du quinquagénaire cardinal-prince Maurice et de la toute jeune princesse Louise-Christine, le soir du 22 février ¹⁰. Cette pièce; jouée dans le palais du gouverneur, avait pour titre "L'Ermite"; c'était une pastorale de Massarino, célèbre parmi les écrivains lyriques du théâtre italien. On relève, parmi les noms des acteurs, ceux des représentants du "tout Nice" et principalement ceux de la noblesse les comtes Charles Valperga, Charles Passeron, le chevalier Louis Provana et même un jeune acteur de six ans dans le rôle d'un Amour, Paul Bonforte. On peut ajouter une dizaine d'autres noms à ceux-ci. Il faut croire que cette pièce obtint un grand succès puisque le libraire-imprimeur de l'époque, Roméro, jugea bon d'en imprimer une relation, conservée à la bibliothèque de Turin ¹¹

⁵ FELICIANGELI (D.), La scolarisation dans le comté de Nice au XVIIIe siècle in Cahiers de la Méditerranée moderne et contemporaine, Université de Nice, 1974.

⁶ LATOUCHE (R.), Une académie dans l'ancien comté de Nice, "academia delli occupati à Sospel", in Nice Historique, Nice, 1925.

⁷ COSTAMAGNA (H.), Recherches sur les institutions communales dans le comté de Nice au XVIIIe siècle. Thèse de 3e cycle, Nice, 1971,

⁸ VIEIL (Ch.), Le grand théâtre à Nice, 1737-1904, in Nice Historique, Nice, 1903.

⁹ DURANTE (L.), Histoire de Nice jusqu'en 1792.

¹⁰ Idem.

¹¹ Idem note 9.

Les pièces jouées par les élèves des Jésuites devaient obtenir également un grand succès, les sollicitations intellectuelles n'étant guère nombreuses. Mais nous ne trouvons pas trace de reproductions de ces pièces ¹². Nous savons toutefois qu'il s'agissait principalement de créations inspirées de l'histoire antique ou de la mythologie, expurgées et présentées de façon à exalter la "vertu", si chère aux Jésuites et aux habitants de la péninsule. Il ne s'agissait pas de sujets d'avant-garde. C'est en ce sens que l'on peut dire que Nice a été en retrait par rapport aux autres cités de même importance.

2/ Les acteurs

A propos des acteurs, Tobias Smollett parle de saltimbanques venus à Nice pour y donner une ou deux représentations ¹³. Mais ce personnage atrabilaire se hâte de préciser que le logement offert par la municipalité était dans un si triste état qu'ils déguerpirent avant d'avoir pu se produire. On relève tout au long des archives ¹⁴ de nombreuses allusions concernant soit le local prêté par la municipalité, soit les dégâts faits par les acteurs ou les spectateurs au mobilier prêté, soit encore les livraisons de chaises ou de bancs. Toutes ces rubriques font ressortir que Nice a connu dès le XVIIe siècle la venue au moins annuelle de troupes de baladins ou de saltimbanques. Ces spectacles devaient être suivis par des spectateurs autres que ceux de la rue puisque la salle, habituellement prêtée, était située dans le palais du gouverneur et elle possédait des tentures, des vitres ¹⁵, ce qui n'était pas le cas de très nombreux autres locaux ¹⁶ même des plus prestigieux" ¹⁷

3/ Les établissements

Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que Nice possèdera un théâtre Permanent, tout au moins pour ce qui concerne le local; on en trouve la trace sur un plan de 1746 ¹⁸ Le bâtiment, installé dans des entrepôts, avait été aménagé à l'occasion de la venue de Charles-Emmanuel de Savoie le 19 octobre ¹⁹.

Mais il s'avéra très vite trop petit et il fallut revenir au palais du Gouverneur. Ce théâtre avait lui-même remplacé celui créé en l'honneur du Duc Infant Don Felipe, alors à Nice avec les troupes gallispanes lors de la guerre ²⁰. Le chroniqueur Scaliero nous apprend que les acteurs en étaient des jeunes gens ²¹ mais il ne nous précise pas s'il s'agissait de

¹² Une pièce nous resté qui fut donnée en fin d'année scolaire, en août 1728, dans le collège de Nice. Cette -Pièce avait pour acteurs les élèves des grandes classes. Le fondateur de la Compagnie dans son Ratio Studiorum insistait sur l'importance de ces manifestations théâtrales et leur rôle.

¹³ SMOLLETT (Tobias), *Travels through France and Italy*. Londres, 1766. Lettre en date du 2 juillet 1764 'We have had a transient visit of a puppet- show, traolling musiciens end rope dancers, but they did mot like their quaters and decamped without boat of drum.

¹⁴ Arch.mun. Nice: délibérations du Conseil de ville.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Sulzer nous a laissé une relation colorée de son séjour à Nice. Entre autres choses, il nous apprend que les maisons à Nice n'avaient pas de vitres aux fenêtres, que celles-ci étaient tendues de papier huilé, ce qui avait l'avantage de donner une lumière tamisée. *Viaggio da Berlin a Nizza di Carie Amoretti ed altro da Berline a Nizza e ritorno di Giancarlo Sulzer fatto negli anni 1775 e 1776*, Milan, 1819.

¹⁷ En 1779 la salle d'audience du Sénat est encore dépourvue de meubles et les personnes de distinction qui établissent leurs quartiers à Nice pour l'hiver en ont souvent fait l'observation au Président. Le 23 janv.1779, et cela sera renouvelé en 1786,supplique est adressée à la Secrétairerie d'Etat demandant que la salle soit décorée d'une tapisserie convenable.ArchDép.Alpes-Mmes,B56,fol, 275. Ce voeu ne sera d'ailleurs exaucé qu'en 1791.

¹⁸ Arch.dép.Alpes-Mmes- Série Ni,Città e Contado, mazzo 2 d'add.,n°9.

¹⁹ Arch.dép.Alpes-Mmes- Série Ni,Città e Contado, mazzo 2 d'add.,n°9.

²⁰ Arch.dép.Alpes-Mmes série Ni,Città e Contado, mazzo 2 d'add.,n°9.

²¹ En 1714,Victor-Amédée II; premier roi de Piémont, s'était porté candidat à la succession de l'empereur Charles VII. Pour appuyer ce qu'il estimait être son bon droit,il fit alliance avec Louis XIV et l'électeur de Bavière. Mais

professionnels ou de jeunes officiers jouant pour leurs pairs et leurs supérieurs (il semble difficilement concevable que les occupants aient donné des spectacles pour les Niçois.

Ces deux établissements sont les précurseurs d'un théâtre vraiment niçois. Dans les années 1750 apparaît un théâtre installé à demeure, dont le propriétaire est un menuisier²². Ce local, nous le savons, possédait des loges (paichetti)²³ que son propriétaire louait à qui bon lui semblait, sans tenir compte des préséances, comme cela existera dans le théâtre Maccarani 'disponeva osso al suo piacimento dei palchetti a favore di chi egli più stimava il più o meno di suo profitto'.

Ce théâtre était installé dans les locaux des Minimes, à qui le propriétaire versait un loyer. La date de sa disparition est connue avec précision le 15 juillet 1761, date à laquelle les Pères cédèrent, après vente aux enchères, leur couvent et leur église aux Pénitents Blancs²⁴. Notons au passage que les locaux des Minimes, hormis l'église, avaient fait l'objet d'une proposition d'achat de, la part d'une société composée de quarante nobles (ceux-ci avaient l'intention d'y créer un théâtre digne de la ville). Nice, rappelons-le, est maintenant débarrassée de ses remparts et commence à s'étendre à l'extérieur; ce nouveau quartier s'appellera Villanuova, nom qui remplacera celui de Pré aux oies (il s'était appelé ainsi depuis les origines de la cité)²⁵. Les nobles n'ayant pu suivre l'enchère, la société est dissoute mais nous la verrons ressurgir dans quelques années.

L'idée d'installer à demeure un important théâtre dans la ville gagne tous les esprits, puisque le 2 avril 1765²⁶ une délibération du Conseil de Ville en parle. A cette date, Nice se trouve avec une encaisse (ce qui ne s'était pas produit depuis des lustres!). Les membres du Conseil suggèrent d'employer cette somme (27.644 livres) à la création d'un centre administratif, à l'intérieur duquel se trouverait un véritable théâtre. Ce théâtre, selon les conseillers, répondrait à un double but. réhausser le prestige de Nice et payer le loyer des Ecoles royales grâce à ses revenus. Signalons au passage que ces écoles coûtaient fort cher à la ville. Jusqu'à leur création en 1729 (date à laquelle Victor-Amédée II avait décidé de monopoliser l'enseignement au profit de l'Etat) l'entretien était assuré par les Jésuites, moyennant une participation plus ou moins importante de la cité. Depuis 1729, l'entretien des locaux incombait entièrement à la ville²⁷. Le Conseil avait dû louer des locaux possédés par le comte de Valdeblore, Andrea Ribotti, pour une somme annuelle de 375 livres or²⁸. Le comte; mettant en évidence les dégradations occasionnées par les élèves, obtint que le loyer

les Espagnols envahirent l'Italie afin de conquérir également le milanais. A ce moment, le nouveau roi changea subitement de camp et, le 17 févr. 1742, fit alliance avec Marie-Thérèse. L'Angleterre prit alors les armes contre le monarque qui régnait sur le Piémont depuis la mort de Victor-Amédée II et qui était son fils, Charles-Emmanuel III. C'est à ce moment que les troupes gallispanses (franco-espagnoles) entrèrent à Nice, abandonnée par sa garnison. Les Austro-Sardes furent battus et s'enfuirent vers Oneglia. En 1746, Frédéric II, qui avait gagné dans ce conflit ce qu'il désirait, à savoir la Silésie, se retira de la coalition. Marie-Thérèse put alors faire porter tous ses efforts sur la Lombardie. La défaite de Plaisance força les Gallispanses à quitter le Comté. Le 3 juin, pour aider Gênes assiégée par les Impériaux, on décida d'attaquer le comté de Nice. Les Gallispanses firent lever le siège de Gênes. Le 7 nov. 1748 fut signé le traité d'Aix-la-Chapelle.

²² Arch. dép. Alpes-Mmes; série Ni, Città e Contado, mazzo 3 d'add., n°9, p.13.

²³ Idem note 22.

²⁴ Idem

²⁵ Arch. mun. Nice: délibérations du Conseil de Ville.

²⁶ Idem note 25.

²⁷ Réforme des études in DUBOIN (F.A.), Raccoltà per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti, manifesti ecc. ... sino all'otto dicembre 1798, Turin, 1847.

²⁸ La maison du comte de Valdeblore n'était pas le premier local occupé par les Ecoles royales depuis leur fondation, en 1729, elles avaient été d'abord logées dans les locaux fournis par les Révérends Pères de Saint-François-de-Paule et par l'Evêché (Arch. mun. Nice. CC 199, 25/1/1733). En 1773, les locaux étant inaptes à loger les élèves, le marquis de Rinarolo, lieutenant général de la ville, sur l'ordre du gouverneur, demande aux consuls de transférer les locaux dans la maison du comte de Valdeblore.

passât à 500 livres (ordonnance du 4 avril 1762)²⁹. Les conseillers estiment donc que le théâtre doit rapporter nettement plus que le loyer versé au propriétaire des locaux scolaires. Ils demandent aux consuls de créer une commission pour l'élaboration des plans. Puis plus aucune trace de ce projet.

Ce n'est qu'en 1772 que cette idée de création d'un théâtre sera reprise par la comtesse Alli de Maccarani et par son fils.

II. LE THEATRE MACCARANI.

Cette idée répond à une vogue: depuis le début du XVIIIe siècle, les villes d'Europe se piquent de posséder un théâtre. Si Turin capitale oblige est la première à avoir le sien, les autres cités du Piémont suivent très vite: Alessandria en 1729, Casale en 1735, puis Nice en 1776³⁰ Au Piémont, noblesse et bourgeoisie ne se côtoient pas dans les théâtres, les loges sont réservées à la noblesse.³¹

D'autre part, à partir de 1766, on voit venir quelques touristes anglais. Nice est sur le passage de leur 'tour d'Europe'. Ces touristes sont des membres de la haute société, valétudinaires pour la plupart, qui fuient les brumes d'outre-Manche pendant la saison hivernale. Ils désertent la ville (qu'ils estiment ne pas leur convenir du point de vue visuel et olfactif) et la population (qui leur paraît même dans ses couches supérieures très primitive) et s'installent sur la route de France, à la hauteur du quartier Croix-de-Marbre³². Le nom donné par les Britanniques à cette partie de la périphérie niçoise sera Newborough (ou nouveau quartier); les Niçois vont immédiatement reprendre ce nom et le transformer en Nieubourg ou Neubourg (un Niçois sera même fait seigneur de Neubourg)³³. Se refusant à toute promiscuité, les Britanniques firent réaliser une promenade (la Promenade des Anglais) devant leurs résidences, côté mer, sur la plage. Ils ne voulaient pas risquer de croiser les habitants en se promenant sur le Palco³⁴ promenade très fréquentée, surtout le soir, par les Niçois³⁵

Il fallait donc, pour attirer cette clientèle, créer des distractions et en particulier construire un théâtre³⁶, comme en possédaient déjà, d'autres cités- piémontaises³⁷.

1/ Sa création.

Le 10 août 1772, le commandant de la ville de Nice, Monsieur de Blonay écrit au ministre d'Etat à Turin³⁸ pour justifier la création d'un théâtre dans cette ville et appuyer la demande d'autorisation faite auprès du monarque par la famille Maccarani. De Blonay rédige sa lettre en français "...un projet qui n'a été formé que par le désir de procurer l'embellissement de la ville, l'agrément des étrangers, l'avantage du commerce et, j'ose dire, celui de la population". Outre le prestige et l'intérêt commercial que cette création apporterait à Nice, l'auteur de ce mémoire s'efforce de mettre en évidence le fait que celui-ci ne ferait que remplacer les anciens établissements. "On n'a jamais laissé passer aucune occasion de jouir du spectacle, il paraît assez simple qu'on ait voulu rendre cet amusement plus commode³⁹. Afin

²⁹ Bres giusepe, breve Notizie, Nice 1914

³⁰ DUBOIN (F.A.), déjà cité, tome XIII, vol1,15.

³¹ GUERZONI (G.), Il teatro italiano net secco XVIII, Milano, 1376.

³² FELICIANGLI (D.); Le développement..., déjà cité. SCALIERO (G.) La Città... déjà cité.

³³ Monsieur de Saint-Pierre (San Pietro) qui y possède une maison.

³⁴ Situé à l'emplacement du cours Saleya actuel. Bordée d'arbres à l'époque

³⁵ SMOLLETT (T.), Travels..., déjà cité.

³⁶ Arch.dép.Alpes-Mmes série Ni, Città e contado, mazzo 2 d'add., n°9, p.I.

³⁷ Duboin FA déjà cité tome XIII vol 15

³⁸ Idem note 36.

³⁹ Idem note 36.

de convaincre (plus que d'éclairer), de Blonay fait dresser un plan de masse par le comte de Robilant, alors architecte royal (c'est lui qui a dirigé la construction du port de Lympia)⁴⁰

Est-il besoin de préciser que cet établissement n'est pas, dans l'esprit des promoteurs de cette idée, destiné à la distraction des couches inférieures? Un de ses buts est, au contraire, de relever le prestige de la noblesse (le vif intérêt, dit de Blonay, que je prends aux affaires qui regardent la noblesse")⁴¹. Dans ce théâtre aussi existera la séparation entre la noblesse et la bourgeoisie⁴²

De Blonay insiste et, après avoir écrit le premier mémoire le 10 août, il en expédie un second le 17 du même mois⁴³. Aux arguments développés, il ajoute celui de gardien de la morale qu'aurait ce théâtre. En effet, les Niçois ont, dit-il, la fâcheuse habitude de s'adonner aux jeux de hasard (défaut que ne cite pas Smollet). rien ne peut les en détourner. De Blonay prétend que les divertissements apportés par le théâtre pourront seuls corriger les habitants (sic). Faut-il qu'il soit lié avec les Maccarani pour ajouter un défaut aux nombreux dont on a gratifié les Niçois depuis longtemps procéduriers invétérés, sigisbées, intellectuellement limités, protecteurs de tous les faillis...

L'emplacement proposé est à proximité du Palco et de l'église Saint-Dominique. Afin de couper court aux diverses objections que les bonnes âmes pourraient soulever, le bâtiment sera construit de telle sorte que, du lieu du culte, on ne pourra entendre les manifestations païennes. Ces précautions n'empêchent pas les véhémentes récriminations de l'évêque, Monseigneur Astésan⁴⁴. On parle "d'intervention du diable en face de l'église des Minimes". Heureusement, l'année suivante, pour des motifs tout différents, le prélat sera nommé en Sardaigne archevêque d'Aoristano⁴⁵. Ces récriminations peuvent surprendre quand on se rappelle que, lors de la guerre précédente, le local proposé avait servi de théâtre aux armées et de quartiers aux soldats⁴⁶

Une longue et importante correspondance s'établit entre Turin d'un côté, défenseurs et promoteurs du théâtre niçois de l'autre. L'autorisation de posséder un théâtre sera donnée à Nice en 1776⁴⁷. Les Maccarani en reçoivent le monopole. Avant cette autorisation royale, avaient été obtenues celles du Sénat, du Gouverneur et du comte de Hobilant.

Les travaux d'aménagement du local vont être rapidement accomplis puisque l'inauguration aura lieu en janvier 1777 (l'autorisation datant de septembre 1776).

2/ Son fonctionnement.

Les actes officiels parlent toujours du Théâtre Maccarani (le fronton de cet édifice, d'ailleurs, sera orné des armes de cette famille mais en fait, le local a été pris à bail par "il signore vassalo Gio-Batta Mattone di Benevello, vice-intendant général de la ville et Luigi San Pietro, négociant"⁴⁸ L'acte est en date du 27 octobre 1776, juste après l'autorisation d'ouverture. Les deux hommes sont locataires pour une durée de neuf ans à compter du 1er novembre suivant ("per lo spazio e termine d'anni nove cominciando con il primo del venturo novembre"), le loyer est fixé à "fitto di lire 1402", payable à semestre échu ("pagabile a semestri maturati). Les Maccarani n'offrent que le local, les preneurs doivent l'aménager pour en faire le théâtre. En revanche, les preneurs ont la possibilité, à l'expiration du bail, de le

⁴⁰ SAPPIA Le port de Lympia in Nice Historique, Nice, 109.

⁴¹ Idem note 36.

⁴² GUERZONI (G.), Il teatro..., déjà cité.

⁴³ Arch. des Alpes-Mmes; série Ni, Città e contado, mazzo 2 d'add., N°9, p.2.

⁴⁴ SCALIERO (G.), La città..., déjà cité.

⁴⁵ Idem note 44

⁴⁶ Idem note 44

⁴⁷ Arch. dép. Alpes-Mmes: série Ni, Paesi per a et b, mazzo 6, n°26; B 22.

⁴⁸ Arch. dép. Alpes-Mmes: B54, F°293, Bibliothèque de Cessole série XXIII, carton 291-293

renouveler pour une durée de onze ans. Ce bail (rédigé avec une promesse de vente pour la somme de 27.000 liras) amène les preneurs à pouvoir occuper les lieux vingt années. En cas d'incendie, le bail stipule que les preneurs devront remettre le local en état.⁴⁹

Trois ans plus tard, les deux preneurs sous-louent, par acte passé devant le notaire Cristini, à Giacomo Fiorini et au juif Giuseppe Elia (acte du 11 novembre 1779)⁵⁰

Le théâtre comporte une entrée principale surmontée des armes des Maccarani et de celles de la cité, toutes deux placées sous celles du roi⁵¹ Outre cette entrée principale, le local possède quatre sorties de secours, toutes donnent sur la salle elle-même. Il s'agit d'une pièce très simple, servant habituellement de déambulatoire; en cas d'affluence, on peut y ajouter des sièges⁵². On y trouve aussi une boutique de café⁵³ plusieurs loges, un vestiaire, un grand entrepôt pour les décors et diverses pièces pour "l'impresario".

Ce local, loin d'être luxueux comme on le voit, va pourtant coûter trois fois ce qui avait été prévu pour son aménagement. On va donc être obligé de concéder des loges (au nombre de 32⁵⁴ Un incident naît à propos de la concession de ces loges. Le comte Lascaris de Peine⁵⁵, au tempérament très coléreux, exige que quatre d'entre elles lui soient attribuées. On prend comme arbitre le chevalier de Blonay qui décide de ne pas s'occuper de l'affaire. En fait la totalité des loges sera attribuée au comte de Robilant, ingénieur du théâtre⁵⁶, excepté celle située le plus près de la scène et réservée aux Maccarani. Cette concession soulève des protestations de l'impresario. En effet, il avait été initialement prévu de les lui attribuer, le produit de la location de ces loges devant lui servir de salaire. Celui-ci se plaint de ce manque à gagner (la rétribution accordée par la ville étant selon lui bien moindre) !

Nous allons le répéter, ce théâtre est prévu autant, sinon plus, pour les étrangers qui viennent à Nice que pour les habitants eux-mêmes. Nice compte au moment de l'inauguration du théâtre, une cinquantaine de familles anglaise⁵⁷ qui résident dans le quartier de Neubourg. Parmi celles-ci, citons Milady Manard, Milady Laudes, Milady Ross. On s'aperçoit donc que Nice devient une cité de tourisme aristocratique et ces nobles sont heureux de profiter de spectacles théâtraux⁵⁸.

Mais il arrive que le spectacle ait lieu dans la salle C'est ainsi que, dès janvier 1777 (c'est-à-dire quelques jours à peine après la première représentation) eut lieu un incident que nous connaissons grâce à la relation qui en fut faite à Turin, au comte Corte, par le chevalier de Blonay, le 27 janvier. Le jeudi précédant cette missive, un différend avait éclaté à propos de danses entre les officiers de la garnison et les civils: les premiers réclamaient des contredanses, les seconds des menuets. Les esprits n'étaient tellement échauffés qu'il avait fallu congédier l'orchestre et donc interrompre ce bal à peine commencé. Un autre bal, prévu pour le 26, fut annulé par de Blonay parce que les deux camps opposés restaient dans le même état d'esprit (de plus, les négociants et les bourgeois prétendaient danser avec les dames de la noblesse sans masque, contrairement à la coutume). Ces interdictions soulèvent les protestations des locataires du théâtre qui voient là un important manque à gagner. La comtesse Maccarani, en tant que concessionnaire du théâtre, écrit à Turin pour implorer la

⁴⁹ Arch.dép.Alpes-Mmes: série. Ni,Città e contado,mazzo 3 d'add.,n°9.

⁵⁰ Arch.dép.Alpes-Mmes B54 F° 293

⁵¹ Arch.dép.Alpes-Mmes; série Ni,Paesi per a et b,mazzo 6,n°26.

⁵² Arch.dép.Alpes-Mmes: série. Ni,Città e contado,mazzo 3 d'add.,n°9.

⁵³ Idem note 52.

⁵⁴ Idem note 52.

⁵⁵ Arch.dép.Alpes-Mmes: série Ni,Paesi per a et b,mazzo 6,;°26.

⁵⁶ Idem note 55

⁵⁷ Arch.dép.Alpes-Mmes: série. Ni,Città e contado,mazzo 3 d'add.,n°9.

⁵⁸ Archivio di Stato di Torino:Lettere l" articolare,Nizza,n°17 et 18.Microfilms aux Arch.dép. Alpes-Mmes (rouleau 10).

justice du Roi de rapporter cette mesure .⁵⁹

Cette fermeture n'aurait pas eu lieu si le règlement intérieur du théâtre avait été respecté. Il était dit dans ce règlement édicté le 18 janvier par le gouverneur de Blonay, que l'accès à la scène était interdit à toute personne étrangère au service, à quiconque non autorisé expressément par la direction ou l'"impresario". Ces mesures étaient suivies d'autres: il était interdit de fumer aux spectateurs du paradis (dont le sol, à l'inverse de celui du parterre, était non pas en pierre mais en bois), de faire du bruit, de créer des incidents, d'avoir une attitude incorrecte vis-à-vis des acteurs. Il est de plus formellement interdit de polluer le sol par un besoin naturel ("bisogne naturale") ou par quoi que ce soit. Les personnes n'appartenant pas à une des deux premières classes de la société ne doivent pas danser sans masque (secondo la solita distinzione nel consiglio di questa citta praticata) . Une autre interdiction formelle est faite aux personnes de basse extraction : elles ne peuvent pénétrer dans ce théâtre.

La centralisation avait atteint un tel degré dans le royaume de Piémont, qu'elle se retrouve même dans les distractions ! Dans les théâtres des états de sa majesté, l'ordre des danses est donné par le gouverneur et c'est le même dans la capitale et en province ⁶⁰. Les danseurs doivent suivre dans tout le royaume le même ordre strict ("lo steche d'uso nelli balli nel teatro nella Reale Città di Torino").

Au cas où, malgré tout, un incident se produirait, il appartiendrait à des arbitres nommés conjointement par le directeur du Théâtre et le gouverneur de ramener le calme. En cas de manquement à ce règlement, la sanction sera infligée par le gouverneur suivant ce qu'il juge bon ("arbitrio") et proportionnée autant à la qualité du contrevenant qu'à la gravité de la faute ("proportionata sempre alla colpa e l alla qualità delle persone").

3/ Les pièces

Les documents font cruellement défaut à propos de ce théâtre et de toutes les pièces qui furent données; deux seules restent de la période où le théâtre fut la propriété des Maccarani. L'une fut jouée lors de son inauguration ⁶¹, l'autre date de la fin de la période (1777, 1778 et 1733). Il s'agit dans les deux cas de drame gioccose ou heroico-comique, comme Semire et Azor, en 1778, traduit du français en vers italiens par Gregorio Scioroli.

Extrapolera-t-on en disant que toutes les pièces jouées à Nice furent du même style? Notons que, lorsque l'on parle de ces pièces, les documents précisent toujours que ce sont des divertissements. Quoi qu'il en soit, les pièces sont spécifiquement italiennes, sauf celles citées ci-dessus. Le théâtre turinois semble s'être tenu hors de l'influence française.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la pièce jouée en 1783 était dédiée "l'illustrissima Donna Milady Ryvers"; cette dame était l'épouse de Pitt et Nice lui doit une résidence (elle avait fait bâtir une superbe demeure au bas de l'actuel boulevard François Grosso, transformée aujourd'hui en maison de retraite pour officiers). Cette dédicace nous prouve que les grands noms de l'aristocratie britannique ne dédaignaient pas de fréquenter le théâtre local.

Les pièces furent-elles à la hauteur de ce que pouvaient en espérer les spectateurs? Sans doute, puisque les documents nous précisent que, devant les décors dessinés par les frères Galléani ⁶², se produisirent les grands noms de la scène piémontaise. ⁶³

Tous ces gens assistaient aux représentations dans leurs loges situées aux deux

⁵⁹ Idem note 58.

⁶⁰ Idem note 58.

⁶¹ Smolett (T) Travels... déjà cité

⁶² Arch.dép.Alpes-Mmes: série. Ni,Città e contado, mazzo 3 d'add., n°9.

⁶³ Idem note 62.

premiers rangs et louées pour toute la durée du monopole Maccarani, à savoir vingt ans⁶⁴. Le montant de la location pouvait être diminué de moitié si les propriétaires ne respectaient pas l'engagement pris lors de la prise du bail de ces loges: on représenterait des pièces "d'opere buffe ou comice"⁶⁵. L'"impresaro" devait donner une vingtaine de représentations, ce qui permettait la sous-location. Ces loges étaient tapissées de papier peint, meublées par les preneurs. Compte tenu de l'usure normale, chaque année, elles étaient tirées au sort parmi les locataires ("tirate a sorte")⁶⁶ sauf celles du proscenium et celle destinée au Signor Presidente Capo ed al Signor Intendente Generale. Le prix de ces locations se montait à sept livres annuelles, payables au début de la saison à Luigi San Pietro. Cette somme ne dispensait pas de payer l'entrée au spectacle ou au bal ("tenuti da pagare il biglietto d'ingresso nel teatro...anche tenuti a prendere il biglietto de balli")⁶⁷. Mais les locataires pouvaient sous-louer leur loge (subaffittare) ou abandonner leur location s'ils avaient trouvé un remplaçant.

Le nombre total de spectateurs que la taille des locaux et leur aménagement autorisé était de 600, mais ce nombre ne fut jamais atteint⁶⁸.

1- UN NOUVEAU THEATRE POUR NICE.

Le théâtre Maccarani remplaçait celui d'un certain menuisier Armirotto qui payait un loyer pour un local chez les Minimes. Mais ceux-ci avaient cédé ce local ainsi que leur église et leur couvent lors d'une vente aux enchères⁶⁹. Les Pénitents Blancs les avaient rachetés le 15 juillet 1761 mais cette vente s'était faite au détriment d'une société formée par quarante nobles en vue d'y installer un théâtre (Nice avait ainsi été privée de théâtre jusqu'en 1777)⁷⁰. Lorsque la comtesse Ani de Maccarani demanda et obtint en 1776 le monopole du théâtre dans des locaux lui appartenant, la Société des Quarante Nobles se réforma et protesta que sa demande était antérieure et que les locaux prévus pour le nouveau théâtre étaient trop exigus⁷¹. Les Nobles rappelèrent qu'à Vercelli et Novarra les théâtres étaient aussi exploités par des Nobles. Leur prétentions étaient modérées ils se contenteraient du cinquième des sommes perçues dans d'autres établissements que le leur si la Couronne acceptait de leur accorder le droit d'exploitation.⁷²

De multiples démarches sont faites à Turin car l'affaire prend de l'ampleur (d'autant plus que l'on approche de la fin de l'Ancien Régime et que les nombreux touristes drainent une substantielle manne vers le comté).

Les Maccarani cèdent volontairement leur théâtre quand ils apprennent que le souverain est sur le point de céder aux nobles le privilège de l'exploitation d'un théâtre. Luigi San Pietro estime l'établissement qu'il gère en fonction non seulement des travaux effectués (30.542 livres pour sa mise en état et 3.700 livres pour la confection des décors) mais aussi du prix de location qu'il a versé (1402 livres)⁷³. Une valeur supplémentaire, selon lui, est son emplacement: c'est grâce à ce théâtre que le quartier de Villeneuve a pris son essor (en effet, y ont été construites les demeures du maître des postes Rondello, du comte Franco, des négociants Chiabaud et Sauvaigo, toutes fort belles, filbelli e commodi appartamenti

⁶⁴ Bibliothèque de Cessole: série XXIII, carton 291-93.

⁶⁵ Idem note 64.

⁶⁶ Idem note 64.

⁶⁷ Idem note 64.

⁶⁸ Arch.dép.Alpes Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,n°9,

⁶⁹ Arch.dép.Alpes-Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,n°9.

⁷⁰ Idem note 69.

⁷¹ Arch.dép.Alpes-Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,n°9

⁷² Idem note 71

⁷³ Arch.dép.Alpes- Mmes, C 5840.

interni")⁷⁴. C'est grâce à ce beau quartier que les étrangers distingués viennent résider dans la capitale du comté ⁷⁵. San Pietro conclut donc à un quadruplement de la valeur ajoutée du théâtre. Comme on pouvait s'y attendre, les Nobles ne sont pas d'accord sur cette estimation, ils jugent, quant à eux, que l'ensemble fonds et murs ne doit pas être payé plus de 35.377,10 livres. Le "Oapo Mastro" Srinelli, chargé de l'estimation officielle, décide que les boiseries de l'établissement., en mauvais état et de mauvaise qualité, ne doivent être payées qu'au prix du bois ("solo vape di legnami) ⁷⁶. Comme il se doit, propriétaires et locataires font procéder à une contre-expertise ⁷⁷. Elle leur est nettement plus favorable: le "Capo Mastro" Alziari et Giotti qui la réalisent estiment le local à une somme de 50.410 39 livres. Le "misuratore" Gioffredo, venu pour départager, annonce le prix de 75.000 livres (il s'appuie sur le fait que le théâtre possédait un "caffè" ("una bottega del caffè") d'un rapport non négligeable, que ses loges se louaient 35 livres du Piémont (soit 1925 livres) et qu'à cela s'ajoutait le montant des loyers perçus pour quelques entrepôts attendant au théâtre) ⁷⁸.

On peut donc croire les Maccarani quand ils affirment à maintes reprises qu'ils 'veulent bien' vendre leur théâtre. La discussion se résume à peu de chose: ou les Nobles acceptent de payer 75.000 livres, ou les Maccarani font ravalier la façade pour 45.000 livres et conservent le local. Les Nobles vont accepter, car ils ont l'espoir d'améliorer les revenus et de faire des bénéfices supplémentaires ('probabilità di guadagno") ⁷⁹ après une nouvelle tentative toutefois de faire baisser le prix demandé, le 28 mai 1789 ⁸⁰ le comte Thaon de Revel et le sieur Peyre de Châteauneuf essaient d'obtenir que le théâtre soit estimé comme s'il était arrivé au terme de son privilège. La réponse du Bureau d'Etat est claire: la vente n'étant pas forcée, les actuels propriétaires peuvent en demander le prix qu'ils veulent.

1/ L'acte d'achat.

Le 22 mai, le marquis de La Planargue, nouveau gouverneur, signifiait aux Nobles que Sa Majesté souhaitait que cette affaire fût rapidement achevée. il donna même un délai quinze jours. Il faut croire que les Nobles eurent une dernière hésitation ou que le montant demandé était difficile à réunir, puisque le 14 juin rien n'était encore signé. La somme ne pourra d'ailleurs être trouvée qu'après l'autorisation royale de contracter un emprunt auprès de la République de Gènes ⁸¹. Honoré Ferrero et Barthélemy de Orestis furent chargés de le négocier dès le 18 juillet 1789 (il était établi pour une durée de cinq ans avec un intérêt de 4%), l'autorisation royale date du 25 août 1789. Un autre emprunt était nécessaire, il fut effectué auprès d'un certain

Jean-Louis Mellaret ⁸². Cet homme n'était pas d'une grande perspicacité dans le choix de ses débiteurs car, en 1803, il n'était toujours pas rentré dans son capital et il dut intenter une action en justice pour récupérer la somme de 21.000 livres tournois et les intérêts attachés. La République de Gènes et le sieur Mellaret ne furent pas les seuls prêteurs: la somme de 1670 écus d'or de France avait été prêtée par Antonio Francesco Decotti le 28 octobre ⁸³, suite à la somme déjà donnée le 12 (880 écus d'or de France)(84) Tous pouvoirs avaient été attribués à

⁷⁴ Idem note 73.

⁷⁵ Arch.dép.Alpes-Mmes. série Ni, Città e contado, mazze 3 d'add.,n°9

⁷⁶ Arch.dép.Alpes-Mmes. série Ni, Città e contado, mazze 3 d'add.,n°9

⁷⁷ Idem note 76.

⁷⁸ Idem note 76.

⁷⁹ Idem note 76.

⁸⁰ Idem note 76.

⁸¹ DUBOIN, Raccoltà...déjà cité, livre V,tit.22,chap.4, paragraphes 11 et 12

⁸² Bibliothèque de Cessole: série XXIII, carton 291-93

⁸³ Idem note 82.

de Orestis et Ferrero par la société des Quarante Nobles pour traiter ces emprunts (acte passé devant le notaire Faraudi, le 18 juillet 1788).

L'acte d'achat sera passé devant le même notaire le 21 décembre 1789; à cette date, le nombre des membres composant la société était réduit à 38. Cet acte stipulait que les expropriétaires et locataires allaient pouvoir continuer à jouir d'une loge chacun, et ce, pendant toute la période du privilège qui restait (c'est-à-dire jusqu'en 1797), qu'ils pourraient, s'ils le souhaitaient, se rendre acquéreurs de six parts dans la société des Quarante Nobles, au fur et à mesure des défections.

Pendant tout le temps de ces laborieuses tractations, les Nobles avaient essayé de se rendre acquéreurs d'un terrain situé à proximité du Paillon (ils espéraient pouvoir y faire construire un autre théâtre au cas où ils n'auraient pu réunir la somme réclamée par les Maccarani). Mais, jouxtant ce terrain, venait de s'édifier la somptueuse demeure d'un certain Andréa Girard, commerçant⁸⁵. Cet homme entendait bien "jouir du calme et de la vue... de l'air pur et la vue sur la route du Var". Apprenant que les Nobles se portaient acquéreurs de ce terrain mis en vente par Gaspar Deporte, il l'acheta aussitôt pour une somme de 6000 livres (somme nettement supérieure à celle proposée par les Nobles). Cette somme, d'ailleurs, ne devait guère gêner le sieur Girard qui avait investi 150.000 livres dans la construction de sa demeure. Signalons que cette bâtisse était située au voisinage de la Manufacture des Tabacs. Les Maccarani avaient appuyé l'offre de Girard car ils n'appréciaient pas et on le comprend que les Nobles envisageassent la construction d'un autre théâtre et ne rachetassent pas ainsi le leur (les Maccarani prétendaient agir pour le bien de la ville, pour ne pas la faire déchoir avec l'installation d'un théâtre quelconque, ils affirmaient également que le terrain n'était pas assez salubre, risquant d'être inondé lors d'une éventuelle crue un peu violente du Paillon et que l'emplacement pour garer les calèches est trop exigu, ne pouvant recevoir qu'une trentaine d'attelages. Les Nobles envisagèrent alors l'achat d'un terrain situé à Villeneuve et mis en vente par la Couronne⁸⁶.

Mais toutes ces transactions échouèrent et le théâtre Maccarani, comme nous l'avons vu, fut finalement acheté.

2/ Le fonctionnement de ce nouveau théâtre.

Tout d'abord, voyons comment fonctionne la Société des Quarante Nobles. Chaque actionnaire s'engage, une fois les travaux de rénovation achevés, à verser un louis d'or chaque année. Chacun a droit à une loge et à l'entrée gratuite pour les pièces, les concerts et les bals qui seront donnés pour lui-même ou sa famille, à condition d'avertir l'"impresaro" à Noël. Les loges restantes sont mises à la disposition de l'"impresaro" afin que le montant de ces locations lui serve de traitement. La saison théâtrale étant celle de 'Carnevale', l'"impresare" devra rendre les loges en parfait état à la fin de la saison. C'est à ce moment que les Quarante Nobles lui remettront la somme de 40 louis, dont on vient de parler⁸⁷. Chaque actionnaire est responsable pour un quarantième des pertes et profits. Parmi ces quarante personnes, on élit un bureau composé de trois trésoriers et d'un secrétaire-archiviste. A l'ouverture du théâtre, toutes les loges sont tirées au sort. Il en va de même à chaque Noël. C'est également à cette période que l'on tire au sort les treize membres qui seront les administrateurs de l'année, l'archiviste seul est inamovible.

Au bout de trois exercices, chacun aura pu, dans ce système démocratique, avoir exercé un rôle. Au cas où le nombre des votants serait pair, on éliminerait un membre au sort lors des votes (signalons que l'archiviste ne prend pas part au vote, ce qui laisse 39 électeurs).

⁸⁵ Arch.dép. des Alpes-Mmes: série Ni: Paesi per e. et b, mazzo 6.

⁸⁶ Arch.dép. des Alpes-Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,N°9.

⁸⁷ Bibliothèque de Cessole: série XXIII, carton 291-93

Si une famille d'actionnaires venait à s'éteindre, la loge lui appartenant reviendrait de plein droit à la Société et lui resterait acquise durant la période où elle ne serait pas cédée à un autre actionnaire. De toutes façons, le prix de cette cession ne pourrait être différent de celui payé initialement par le fondateur.

Les actions ne peuvent être cédées. Au cas où un des Quarante Nobles décidait de s'en dessaisir, l'action ne pouvait qu'être rachetée au prix initial par la Société.

Les loges situées au-dessus de celle de la Couronne et la première à gauche du proscenium ("sopra delle corona e la prima a sinistres del proscenio") appartiennent à la Société et sont mises gracieusement à la disposition des consuls de la cité. Hormis celles-ci, toutes sont louées⁸⁸ (lors de la location, chaque actionnaire peut proposer un "locataire" pour sa loge; dans ce cas, celui-ci est prioritaire).

Si les treize membres du bureau directeur ont la possibilité d'être également "impresario", ils ne peuvent en aucun cas faire jouer une pièce aux frais de la Société. L'accord unanime est indispensable pour faire jouer une pièce.

Les réunions des sociétaires sont mensuelles et ont lieu le premier de chaque mois. Chaque membre peut y présenter une proposition mais celle-ci doit être écrite et remise au secrétaire. Tout actionnaire peut, s'il a fait part de cette décision en octobre, se faire remplacer par son épouse, son fils ou son frère.

3/ Les pièces.

Les pièces jouées dans ce théâtre ne durent pas être très différentes de celles qui les avaient précédées dans le théâtre Maccarani, du moins pour la période qui nous intéresse (période très brève, puisque l'activité de ce théâtre est presque nulle dès 1792, année de l'arrivée des troupes françaises).

On peut supposer que la fréquentation du nouveau théâtre a été en augmentant, car les dernières années d'exploitation du précédent établissement ont vu la diminution constante des spectateurs⁸⁹. La raison en est peut-être qu'elles ne correspondaient plus au goût du public (ce goût devait évoluer plus vite à Nice, à cause des touristes, que dans les autres villes du Piémont, "in occasione delle rappresentazioni corne de feste e di belli dati... che ben rare sono le piene e molto maggiore per l'ordinario e il vacuo della platea e de palhette che il pieno". Une autre raison en est certainement le dénigrement systématique des Quarante Nobles, qui voulaient ainsi rabaisser les prétentions des Maccarani⁹⁰

Les pièces jouées sont, presque toujours, les manies que celles jouées dans la capitale, car les troupes d'acteurs sont les mêmes. A titre d'exemple, citons le très célèbre virtuose de violon, Lolli, qui donna un concert lors de son passage à Nice; malgré son prestige personnel, il n'eut qu'un nombre d'auditeurs très réduit⁹¹. Le prix des billets ne semble pas pourtant avoir été prohibitif (en raison du public auquel il s'adressait) : 20 francs. Mais peut-être le théâtre était-il trop vaste pour la ville, ou trop peu de personnes pouvaient-elles s'offrir ce luxe⁹². Il faut remarquer, toutefois, que la situation stratégique du théâtre aurait dû en faire le lieu de rencontre privilégié des gens aisés, puisqu'il était situé sur le chemin de leur promenade vespérale' frequentato passeggio dive concorse verso la sera ogni persona e cittadini")⁹³. Soulignons cette coutume niçoise qui consistait à déambuler le long d'une promenade, pendant une heure ou deux, accompagnée de son épouse, celle-ci escortée de son amant

⁸⁸ Bibliothèque de Cessole: série XXIII, carton 291-93

⁸⁹ Arch.dep. des Alpes-Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,N°9.

⁹⁰ Arch.dep. des Alpes-Mmes: série Ni, Città e contado, mazzo 3 d'add.,N°9.

⁹¹ Idem note 90

⁹² Idem note 90

⁹³ Idem note 90

platonique (ce sigisbéisme est une faiblesse des Niçois du XVIIIe siècle, tous ceux qui ont parlé de Nice n'ont pas manqué de le souligner et de le critiquer).

Une chose est certaine à propos de ces pièces; elles n'étaient pas tristes (les documents ne parlent que de comédies). Le titre d'une pièce jouée en 1790 et qui nous est parvenue est *La Cuffiana* (la modiste); c'est, précise-t-on, un drame comique(?) dont le livret est du maestro Paesiello⁹⁴

Parallèlement à ces pièces, on peut, dans ce théâtre, assister et participer à des parties de cartes (on sourit, à ce propos, du prétexte donné par le gouverneur de Blonay pour demander l'autorisation d'ouverture du théâtre Maccarani: Éloigner les Niçois de leur fâcheuse manie de s'adonner au jeu!).

Les costumes et les décors ne sont guère variés (ils ont été recensés en 1793, lors d'un inventaire des biens du théâtre par les commissaires du district). On trouve, dans des malles, des habillements "à la turque", à la "Henri IV", à l'américaine, à la grecque, à la savoyarde. Il y a quelques habits de magicien, de professeur, d'arlequin, des jupons de danseuses, des cleaux à la turque, des hallebardes en fer blanc, des flèches, des tambours... Dans la salle elle-même, on pouvait voir des boisages pour dresser les parcs lors des bals, une grille, deux temples (dont un en pain de sucre), une paire de bottes en carton, deux lustres de fer à huit bras dont chacun portait une vulgaire chandelle, dix cantinelles avec leur lampion... .

Malgré cette pauvreté des accessoires et ce manque de création originale (aucun document ne parle de création niçoise), on ne peut nier que Nice eut, jusqu'à l'arrivée des Français, une vie théâtrale.

IV. LE CASINO.

Avant de terminer cet article, il ne sera peut-être pas inopportun de mentionner la tentative faite en 1786 de créer un casino avec club, probablement sous l'influence des Anglais. Il y a, dans les années 1791-1792, 115 familles étrangères, ce qui commence à être considérable pour l'époque⁹⁵

En vue de la création de ce casino est ouverte du 13 au 16 décembre (en pleine saison) une souscription parmi les riches hivernants et les riches autochtones. Un projet de statut en huit articles est soumis à l'agrément du commandant de la place, le comte de Saint-Andrea. Cette demande est transmise à Turin avec avis favorable. La "Secrétairerie de la Guerre" en fait retour pour "attribution" à la "Secrétairerie de l'Intérieur" le 11 janvier 1787⁹⁶

Ce casino semble à certains un tel lieu de perdition, on envisage d'y mettre des tables de jeux⁹⁷ que, pour l'exorciser sans doute, on invite le président du Sénat, l'évêque, le commandant de la place, à honorer le casino de leur présence: "La société est un besoin que l'homme éprouve dans tous les pays mais partout il est reconnu que les assemblées nombreuses fournissent très imparfaitement l'occasion de communiquer et avaient le défaut d'être très gênants. L'établissement d'un cercle est plus nécessaire à Nice qu'ailleurs. La douceur du climat y attire quantité considérable d'étrangers. Malgré l'accueil obligeant avec lequel on les reçoit et qui ne laisse rien à désirer quant à la société générale, l'établissement d'un cercle ou casino (souligné dans le texte) où les étrangers peuvent s'y rencontrer et y lire les papiers publiés est d'autant plus nécessaire que le nombre des étrangers qui y passent l'hiver (sic) une partie sont si incommodes(sic) qu'il ne leur est pas possible de fréquenter la société et de se soumettre à ses règles. Le cercle qu'on propose d'établir remplira ce but en fournissant aux étrangers un point de ralliement qui leur facilitera les moyens de faire

⁹⁴ Le théâtre à Nice en 1793 in *L'Eclairneur Niçois*, dimanche 18 fevr.1923.

⁹⁵ LATOUCHE (R.) Un casino à Nice en 1786, in *Nice Historique*,1924,p.29-31.

⁹⁶ Idem note 95.

⁹⁷ Arch.dép. Alpes- Mmes: série Ni, Paesi per a et b, mazzo 6,n°34.

connaissance, d'y causer, d'y faire une partie et d'y trouver les papiers publiés⁹⁸.

Pour ce cercle sont prévus cinq directeurs nommés chaque mois pendant les six mois de l'hiver (deux directeurs sont choisis parmi les étrangers).

Le cercle sera installé dans une maison située près de la promenade du Palco et exposé au midi.

Les jeux qu'on envisage d'y installer sont, pour ce qui concerne les jeux de cartes: le paquet, le "reversi", le quadrille, l'ombre, le whist, le "mistagatti" et les tarots. On pense y ajouter le tric-trac et les échecs. Tout autre jeu est formellement interdit car "...le jeu est très nuisible à toute société".

Dans cette sorte de Club à l'anglaise, on pourra lire les journaux tels que la Gazette de Lugano, la Gazette de Layde, le London Magazine et l'Esprit des Fourneaux.

Une fois le cercle définitivement formé (il faut qu'il compte au moins 25 membres en plus des directeurs⁹⁹, quiconque désirant y adhérer devra obtenir l'accord du tiers des membres.

Hélas! de ce cercle, rien n'est resté. Nous ne savons s'il a pu s'organiser ni comment il a fonctionné.

Nice, belle odalisque aux charmes irrésistibles, telle était déjà Nice dans le dernier quart du XVIIIe siècle, siècle où le célèbre "Tour" donnera le substantif tourisme et à Nice sa principale industrie.

Ayant à peine quitté l'austère caractère médiéval conservé jusqu'au début du siècle susdit, Nice va s'ouvrir aux étrangers et s'étendre. L'ancien Pré aux Oies va recevoir des habitations plus confortables et plus modernes que celles existant jusque là: on trouve dès 1717, un plan d'aménagement de ce quartier situé au pied des anciens remparts démolis quelques années auparavant, et ce nouveau quartier va porter le non de Villanuova. C'est là que s'installeront les touristes arrivant dans les années 1780, à l'inverse de leurs prédécesseurs qui, dans les années 1765-66, avaient préféré vivre plus loin, sur la route de France pour éviter la promiscuité des Niçois trop rustres selon leur goût aristocratique.

Très vite les Niçois, Conseil municipal en tête, vont faire tout ce qu'ils peuvent pour retenir leurs hôtes et en augmenter le nombre. Parmi les moyens mis en œuvre, le théâtre occupe une place importante; comment, en effet, une cité pourrait-elle, en ce siècle des Lumières, envisager de plaire sans un établissement réservé à la culture et à l'amusement? Plus tard on essaiera de créer un cercle pour retenir encore davantage les riches hivernants.

Les Niçois furent des hôtes très accueillants qui tentèrent d'intégrer les étrangers en leur procurant un lieu de rencontre privilégié qui était le théâtre.

Les Niçois du XVIIIe siècle eurent la prescience que le soleil attirait les étrangers mais qu'il n'était pas suffisant pour les retenir. Il fallait pour cela leur offrir des moyens de ne pas s'ennuyer et c'est ce qu'ils s'efforcèrent de faire au cours de cette période.

⁹⁸ Arch.dép. Alpes- Mmes: série Ni, Paesi per a et b, mazzo 6,n°34

⁹⁹ Idem note 98.